

# Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie

## RÈGLEMENT DE L'AUDITION

### **Violons du rang**

Supplémentaires ou remplaçants

**Mardi 5 septembre 2017 à 10h00**

Salle Beracasa – Le Corum

(adresse : Le Corum – entrée des artistes – rue du Faubourg de Nimes – 34000 Montpellier)

9h45 : tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage des candidats.

Date limite de dépôt de candidature : mercredi 30 août 2017.

#### **1 - CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTIONS**

##### **1.1 Conditions d'accès**

Ce concours est ouvert aux candidats de toutes nationalités.

Pour concourir, tout candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- Les candidats étrangers devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail.

##### **1.2 Inscriptions**

Les demandes d'inscription au concours doivent être adressées par courriel :

*regie.generale@oonm.fr*

ou par voie postale à :

*Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie – Régie Générale de l'Orchestre – Le Corum – CS 89024 – 34967 Montpellier cedex 2 – France*

Pour cette inscription, les candidats rempliront la fiche d'inscription figurant en annexe au présent règlement et fourniront **un curriculum vitae**.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard par courriel ou voie postale (cachet de la poste faisant foi) **le mercredi 30 août 2017**.

Les dates et heures du concours étant portées à la connaissance des candidats, aucune convocation ne sera envoyée.

Les frais de transport et de séjour sont intégralement à la charge des candidats et ne seront pas remboursés.

## 2. COMPOSITION DU JURY ET FONCTIONNEMENT

Le jury de l'audition peut comprendre jusqu'à 5 membres.  
Le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment.  
Le jury est souverain dans ses décisions.

Peuvent assister aux épreuves les Artistes Musiciens titulaires de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie.

## 3. ÉPREUVES

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort, un quart d'heure avant le début des épreuves. Les épreuves pourront se dérouler pour tout ou partie derrière paravent sur décision du jury.

Les traits d'orchestre sont disponibles sur le site de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie.

## 4. ENGAGEMENT

Les Artiste Musicien retenus pourront être engagés comme violons du rang dans les pupitres de violons 1 et de violons 2, pour une durée déterminée.

L'inscription sur la liste des musiciens supplémenataires et remplaçants ne vaut pas engagement.



**L'inscription au concours implique, de la part des candidats,  
l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.**



Pour tous renseignements, s'adresser à :

**[www.opera-orchestre-montpellier.fr/page/concours-et-recrutements](http://www.opera-orchestre-montpellier.fr/page/concours-et-recrutements)**

**Régie Générale de l'Orchestre  
+33 (0)4.67.57.06.78.  
[regie.generale@oonm.fr](mailto:regie.generale@oonm.fr)**